

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 06 février 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 30/01/2023

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 1

**Présents :** Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Votants: 17

Pour: 17

**Représentés:** Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS

Contre: 0

**Présents non votants :**

Abstentions: 0

**Excusés:** Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Développement Durable et Transition Énergétique : accompagnement des installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics**

Dans le cadre de la stratégie « Territoire à Énergie Positive », le Comité syndical du Pays a identifié le potentiel solaire comme une source d'énergie renouvelable prioritaire pour l'atteinte des objectifs fixés.

Les toitures des bâtiments publics peuvent constituer une opportunité pour réduire la facture énergétique de la collectivité mais également en termes d'exemplarité en contribuant à la transition énergétique du territoire.

Le cadastre solaire, mis en place en partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, a permis d'amorcer cette réflexion localement et d'obtenir des informations essentielles comme la surface exploitable, la production d'énergie, le coût de l'installation, la rentabilité et le temps de retour sur investissement.

Suite à un questionnaire diffusé en septembre 2022, ce sont 27 communes du Pays qui ont manifesté le besoin d'être accompagnées pour la faisabilité d'une installation photovoltaïque sur plus de 60 bâtiments publics.

En collaboration avec le syndicat d'énergie Hérault Énergies, le Pays souhaite accompagner l'ensemble des modèles de production photovoltaïque des communes et des communautés de communes à travers deux volets :

- Volet 1 / Autoconsommation individuelle ou collective : groupement de commande via un marché public (Hérault Énergies) ;
- Volet 2 / Revente et tiers investisseurs avec part au capital et/ou financement citoyen : sélection d'un opérateur et accompagnement technique et financier (Pays).

Pour cela, le Pays s'appuiera sur une mission de prestation délivrée par l'association EC'LR (Energies Citoyennes Locales et Renouvelables), partenaire de la Région Occitanie et de l'ADEME, pour le montage technique et financier des projets :

- Concerter les communes : rédaction d'un questionnaire et d'un document synthétique présentant les différents modèles ;
- Former et comprendre les différents montages : animation de réunions pour présenter les options de manière pédagogique et répondre aux questions des communes.

Le coût de cette action est évalué à 3 600 € TTC intégrant l'adhésion au réseau EC'LR et la mission de prestation. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financiers	Montants TTC	Part
ADEME (Conseil en Énergie Partagé)	2 520 €	70 %
Autofinancement Pays	1 080 €	30 %
<b>Total</b>	<b>3 600 €</b>	<b>100 %</b>

En conclusion, Le Président prie l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur le principe de la conduite de cette opération décrite ci-dessus,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur le principe de la conduite de cette opération décrite ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers

Le Président,

Jean ARCAS.

